



AFPS DE L'AIN

BULLETIN D'ADHÉSION 2023

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Commune : Pays :

Téléphone mobile : Téléphone fixe :

E-mail :

Profession : Année de naissance :

Cotisation :

Depuis plusieurs années, l'AFPS a adopté un système de cotisation permettant à chaque adhérent de contribuer suivant ses moyens. La grille ci-dessous propose une contribution annuelle suivant le revenu mensuel.

tranche	revenu mensuel*	cotisation annuelle*
1	moins de 500 €	10 €
2	De 501 à 1000 €	25 €
3	de 1001 à 1500 €	40 €
4	de 1501 à 2000 €	55 €
5	de 2001 à 2500 €	70 €
6	de 2501 à 3000 €	85 €
7	de 3001 à 3500 €	100 €
8	de 3501 à 4500 €	120 €
9	supérieurs à 4500 €	160 €

* avant prélèvement à la source * yc 5€ d'abonnement à PalSol

Il appartient à chacune et à chacun de déterminer en toute responsabilité son niveau de cotisation sur cette base.

La cotisation inclut l'abonnement forfaitaire à PalSol, seul document papier envoyé à l'ensemble des adhérents. Vous recevrez également, si vous nous avez indiqué votre adresse e-mail, la lettre électronique d'informations hebdomadaire de l'AFPS.

Si vous ne souhaitez pas bénéficier de l'abonnement forfaitaire de 5 € au trimestriel "Palestine Solidarité" (qui n'ouvre pas droit à déduction fiscale), il vous suffit de le signaler en barrant « avec l'abonnement PalSol » ci-dessous et de retirer cette somme du montant de votre chèque.

Je cotise dans la tranche n°soit la somme de € (avec l'abonnement Palsol)
Restez informés ! Nous vous recommandons de choisir la formule avec l'abonnement.

Autres contributions proposées :

- Je soutiens les activités de l'AFPS et verse la somme de €
- J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de €
- J'adresse un don pour le projet de rénovation de centres de santé dans la Vallée du Jourdain d'un montant de €
- Je suis intéressé.e par les parrainages d'enfants et souhaite recevoir des informations.

Je verse la somme totale de €

- par chèque à l'ordre de « AFPS », à retourner avec votre bulletin d'adhésion à l'adresse ci-dessous**
- par virement à AFPS AIN - FR76 1027 8073 1700 0678 8540 167 Retournez tout de même votre bulletin d'adhésion à l'adresse ci-dessous.**

Les personnes imposables peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% sur le montant des cotisations (déduction faite des 5 € de l'abonnement) et des dons, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel (loi fiscale en vigueur).

Date et signature :